

**AVIS D'INFRUCTUOSITE DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE
CAPACITE MINIMALE N° 20/DG/BM/2026 RELATIF A L'ETUDE, SUIVI ET REALISATION
ET EQUIPEMENT D'UN SERVICE DE TRANSPLANTATION DES ORGANES AU CHU DE
BATNA, LOT: ACQUISITION, INSTALLATION ET MISE EN SERVICE DES EQUIPEMENTS
D'IMAGERIE MEDICALE**

- Vu la Loi n° 23-12 du 05 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics.
- Vu l'article : N° 40 du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.
- Vu l'avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacité minimal N° :20/DG/BM/2026, relatif à **L'ETUDE, SUIVI ET REALISATION ET EQUIPEMENT D'UN SERVICE DE TRANSPLANTATION DES ORGANES AU CHU DE BATNA, LOT: ACQUISITION, INSTALLATION ET MISE EN SERVICE DES EQUIPEMENTS D'IMAGERIE MEDICALE**, publié dans :

En langue arabe : le quotidien national: **المحترف** le 24/08/2026

En langue française : le quotidien national **L'Algérie aujourd'hui** le : 24/08/2026

- Vu le procès-verbal de la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres portant l'infructuosité **de l'appel d'offres ouvert avec exigence de capacité minimale n° 20/DG/BM/2026 relatif à l'étude, suivi et réalisation et équipement d'un service de transplantation des organes au CHU de BATNA, Lot: acquisition, installation et mise en service des équipements d'imagerie médicale** pour motif « **aucune offre n'est réceptionnée** ».

L'Ordonnateur annonce l'infructuosité de l'appel d'offres ouvert avec exigence de capacité minimal N° 20/DG/BM/2026 pour motif « **aucune offre n'est réceptionnée** ».

Tout soumissionnaire qui conteste ce choix peut introduire un recours dans un délai de dix (10) jours à compter de la première publication aux quotidiens nationaux ou BOMOP auprès de la commission sectorielle des marchés publics du ministère de la santé

L'ORDONNATEUR